

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-067

SEANCE DU **MARDI 17 MAI 2022**

Le mardi 17 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU à Eric MAUCORT, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Chantal BOISNIER, Olga MARTINEAU à Jean-Luc DUPONT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE à Lucile VUILLERMOZ, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Louise GACHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric MAUCORT

**Plan Intercommunal de Formation de la Communauté de communes
Chinon Vienne et Loire :
Adhésion de la Ville de Chinon au plan 2022 - 2024**

Considérant l'intérêt d'adhérer au Plan Intercommunal de formation 2022-2024,

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire propose aux collectivités du territoire d'adhérer au Plan Intercommunal de Formation (PIF) pour la période 2022-2024.

Sont proposées dans ce plan, notamment, un certain nombre de formations obligatoires en matière de sécurité, d'hygiène, d'habilitations (électriques, conduites...) d'une part et d'autre part des formations en fonction des besoins qui sont recensés auprès des adhérents.

La participation pour 2022 est fixée à hauteur de 0,20 % du chapitre 012 du compte administratif de l'année N-1 afin de couvrir les frais des sessions de formation et la charge salariale équivalente à d'un demi-poste.

Elle pourra être revue à la baisse ou à la hausse chaque année en fonction des besoins

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au Plan Intercommunal de Formation 2022-2024.

Le montant de la cotisation pour 2022 s'élève à 10 445.85 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADHERE** au Plan Intercommunal de Formation de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire 2022-2024 ;
- **PARTICIPE** à hauteur de 0,20% du chapitre 012 du compte administratif N-1,
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à cette dépense ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document annexe s'y rapportant.

Fait à CHINON, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/05/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage